

Quelle régulation pour les filières biologiques ?

Ivan Dufeu (ivan.dufeu@oniris-nantes.fr) Ronan Le Velly (levelly@supagro.inra.fr)

Quelle régulation pour les filières biologiques ?

Ivan Dufeu (Oniris Nantes, LARGECIA/LEMNA)

Ronan Le Velly (Montpellier SupAgro, UMR Innovation)

Contexte

Un « changement d'échelle » de l'agriculture biologique et des circuits courts alimentaires en France depuis 10 ans

- Croissance de la production et de la consommation bio (X2 en 5 ans).
- Une multitude de formes d'organisations participent à ce mouvement
 - De nouveaux entrants issus des filières conventionnelles (GMS, IAA, sociétés de restauration collective...)
 - Des réseaux de magasins spécialisés
 - Développement de nouvelles modalités de circuits courts et renouveau de formes anciennes (Amap, marchés à la ferme, paniers bio...)
 - Développement de marques collectives mettant en avant des projets alternatifs (Biocohérence, Ensemble, Biobreizh, Bio Loire Océan...)

Questions

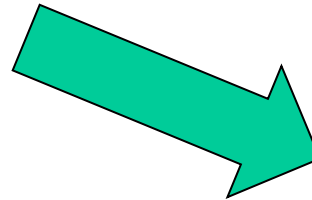
Y-a-il une spécificité des filières bio qui explique qu'elles ne s'organisent pas (souvent) de la même manière que les filières conventionnelles ?

Si oui, pourquoi tant d'innovations organisationnelles ? Cette multitude de formes de régulations se justifie-t-elle ? Par quoi ?

Pourquoi certaines formes d'organisation ne l'emportent-elles pas sur les autres contrairement à ce qui c'est passé dans les filières conventionnelles (44% du bio en GMS, plus de 80% pour le conventionnel) ?

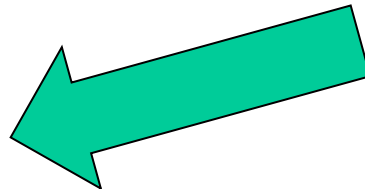
Pourquoi une régulation spécifique des filières bio ? ***Plan de l'intervention***

**Pour réduire les incertitudes
sur les processus
(prescription et contenu)
(Partie 1)**



**La label le fait bien mais
conduit à une
standardisation, une
concurrence en prix et une
sélection adverse
(Partie 2)**

**Pour s'adapter aux
projets des acteurs et aux
contingences spécifiques
(Partie 3)**



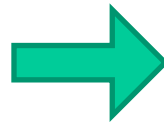
Partie 1 : Les problèmes informationnels liés aux biens dont les processus sont différenciés

Pourquoi un consommateur ou un citoyen va-t-il vers un produit bio ?

- *Meilleur pour l'environnement ? Pour ma santé ? Mon bien-être ? Celui des producteurs ? Celui des générations futures ? Etc.*
- *Qu'est-ce qui peut conduire à ces résultats ? Quel type de production et d'échange (quel cahier des charges) permet de préserver l'environnement, ma santé etc ?*



Difficile à dire pour le citoyen lambda

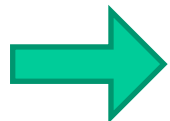


Recours à un expert prescripteur

Partie 1 : Les problèmes informationnels liés aux biens dont les processus sont différenciés.

Les deux incertitudes auxquelles sont potentiellement confrontés les consommateurs

- **Incertitude de prescription.** Je connais mon besoin mais je ne sais pas exactement comment y répondre (?)
→ Plusieurs offres concurrentes (paniers, Biocoop, Bjorg...) : Laquelle choisir ?
- **Incertitude de contenu.** M'a-t-on délivré ce que l'on m'a promis ?



Comment réduire ces incertitudes ?

Partie 2 : la labellisation vertus et limites.

La labellisation : réduire ces deux incertitudes

- **Le cahier des charges → réduire l'incertitude de prescription**
 - **Si le prescripteur/expert (rédacteur du cahier des charges) est crédible**
 - **Si il y a consensus entre experts sur la prescription**
- **Le contrôle du respect du cahier des charges : réduire l'incertitude de contenu**
 - **Si le contrôleur est indépendant et crédible**

Exemple du label bio européen



Partie 2 : la labellisation vertus et limites.

La labellisation réduit les incertitudes et promeut la croissance du bio, mais :

- *Permet la régulation marchande et l'entrée d'acteurs non historiques*
- *Favorise la concurrence en prix*
- *Génère de la sélection adverse et un nivellement par le bas des qualités non visibles*
- *Conduit à une posture passive de la part des acteurs qui délèguent leur projet d'alternativité*
- *Ne recouvre pas les objectifs que se donnent beaucoup d'acteurs de la bio, notamment de producteurs*

Risque de conventionnalisation de la bio ?

Partie 3 : Des régulations spécifiques visant à s'autonomiser des régulations marchandes dominantes.

- **Le label : utilisé par une majorité de producteurs bio mais ne promeut leur éventuel projet d'alternativité : *créer du lien, favoriser le développement local, l'agriculture paysanne...***
- **Les organisations collectives dans les filières bio (et autres S3A) : souvent motivées par le *projet propre* des acteurs :**
 - ***BLO ou Biocoherence et le Commerce Equitable***
 - ***Biobreizh et le bio ++***
 - ***Les Amap et le lien producteurs mangeurs***
- **Motivées également par la mise en place des dispositifs de régulation *ad hoc* pour répondre à la demande croissante et aux impératifs d'efficience.**

Fondements de l'action collective et agencements marchands dans les cas étudiés

Penser collectivement la prescription, le projet

Coordonner offre et demande

Faire reconnaître les spécificités de son projet

Baisser les coûts logistiques

Organisations collectives dédiées pour

Maîtriser les prix pour maintenir la qualité

Baisser les coûts de transaction



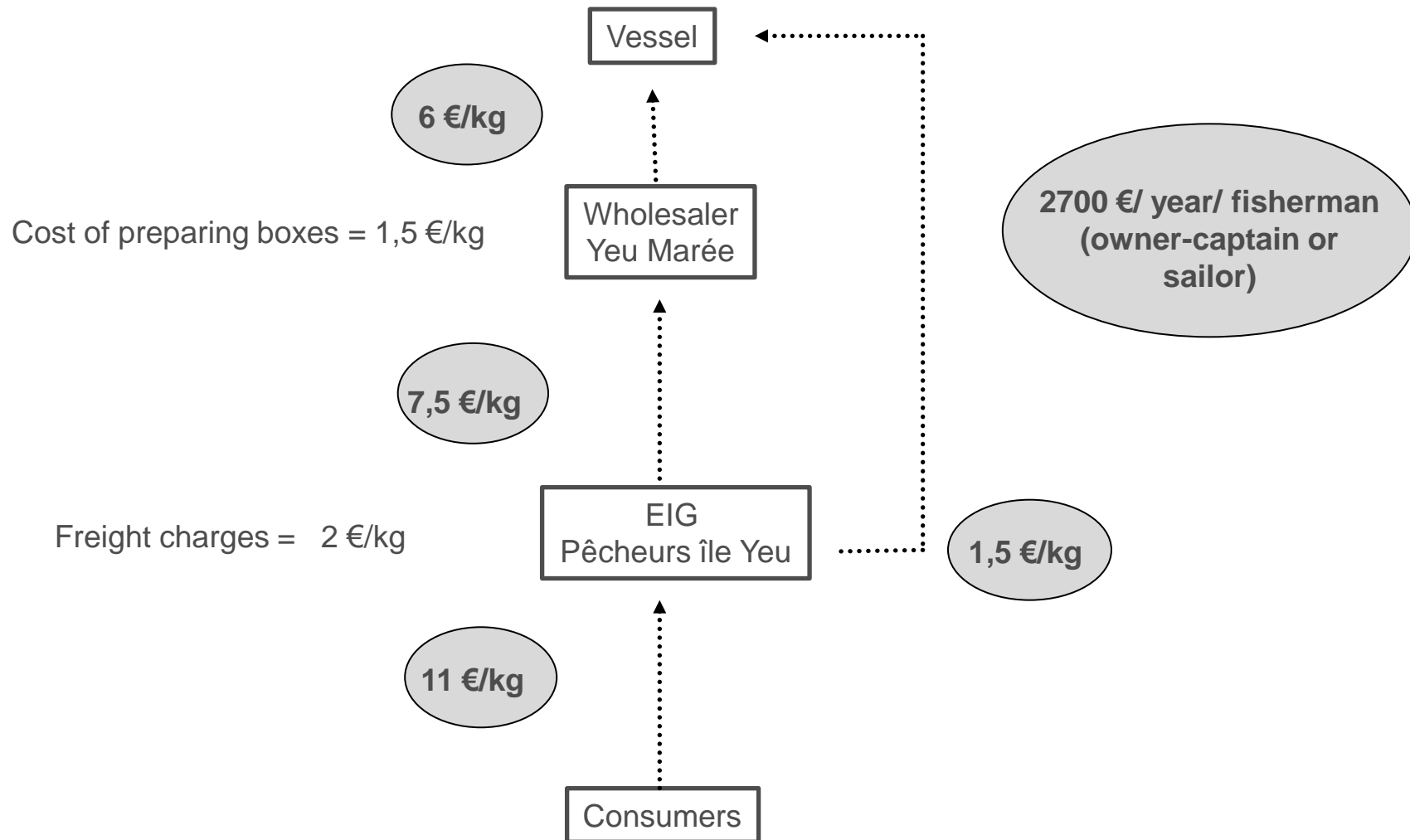
Partie 3 : Des régulations spécifiques visant à s'autonomiser des régulations marchandes dominantes.

Entre autonomisation et régulations marchandes

- **Des systèmes souvent partiellement autonomisés, recourant aux marchés dominants pour certaines fonctions : transport, distribution, approvisionnement...**
- **Mettant en place des dispositifs de régulation (chartes, médiateurs, espaces de dialogue, mécanisme de fixation des prix) pour défendre leur projet d'alternativité : liens humains, maintien de prix rémunérateurs, solidarité etc.**

Un exemple de régulation hybride couplant règle alternative et conventionnelle

Décomposition moyenne de la chaîne de valeur (2013) pour l'AMAP Poissons



Conclusion : filières bio et innovations

Les filières bio sont souvent des laboratoires pour l'innovation agronomique

Elles le sont aussi pour les innovations dans les modes de régulation des marchés et des organisations collectives.

Leur étude constitue donc un enjeu pour les sciences sociales.

Merci pour votre attention